



# Recherche en un coup d'œil

## Évaluation des facteurs statiques au cours du processus d'évaluation initiale des délinquants : lien avec les décisions de mise en liberté et les résultats dans la collectivité

**MOTS CLÉS :** *évaluation du risque, évaluation des facteurs statiques, délinquants autochtones, délinquantes, récidive*

### Ce que cela signifie

On a constaté des liens significatifs entre la cote globale de l'Évaluation des facteurs statiques (EFS) et les résultats dans la collectivité. Mais le Dossier des antécédents criminels (DAC), une sous-échelle de l'EFS, est encore plus fortement reliée aux résultats. Sa performance est supérieure à celle de la cote globale de l'EFS, à celle du Dossier sur la gravité des infractions (DGI), une autre sous-échelle de l'EFS, et même à celle de l'Échelle ISR-R1 (Échelle d'intervention statistique sur la récidive – révisée 1). Ces résultats se sont confirmés lorsqu'on a examiné la performance des échelles d'évaluation appliquées aux sous-groupes établis en fonction du sexe et de l'ascendance (autochtone ou non autochtone). En outre, la plupart des éléments de l'EFS sont également reliés aux résultats, ce qui confirme leur pertinence. Il serait toutefois possible d'améliorer l'échelle, sans en compromettre l'utilité, en réduisant le nombre d'éléments qu'elle comporte (ce qui permettrait au personnel correctionnel de gagner du temps).

### Ce que nous avons constaté

Les cotes globales de l'EFS étaient aussi reliées à la première mise en liberté. Les délinquants qui ont obtenu des cotes élevées pour ce qui est du niveau de risque étaient moins nombreux à avoir bénéficié d'une mise en liberté discrétionnaire, tant dans l'ensemble de l'échantillon que dans les sous-groupes établis en fonction du sexe et de l'ascendance autochtone.

L'évaluation globale du risque au moyen de l'EFS était significativement reliée à tous les résultats dans la collectivité, lesquels furent examinés dans l'étude. Les sous-échelles – le DAC (qui évalue les antécédents criminels à l'âge adulte et à l'adolescence) et le DGI (qui évalue la diversité et la gravité des torts causés par les infractions à l'origine de la peine en cours et les infractions antérieures) – étaient également reliées à tous les résultats, mais ces derniers ont tout particulièrement confirmé l'efficacité du DAC. La plupart des éléments composant le DAC étaient significativement reliés aux résultats dans la collectivité, alors que les éléments du DGI ne l'étaient pas toujours. Les tailles d'effet étaient plus faibles dans le cas des délinquants autochtones (hommes et femmes) et semblables ou légèrement supérieures dans le cas des délinquantes non autochtones, comparativement aux délinquants non autochtones. Les résultats de tous les sous-groupes montrent néanmoins que le DAC est une échelle d'évaluation relativement efficace.

### Pourquoi nous avons effectué cette étude

L'évaluation du risque fait partie intégrante des activités correctionnelles. Étant donné leurs répercussions importantes pour la sécurité publique et le délinquant, les pratiques en matière d'évaluation devraient être évaluées et modifiées de façon périodique, compte tenu de l'évolution des connaissances et de celle des populations de délinquants, afin d'en garantir l'utilité. L'EFS compte 137 éléments répartis entre trois sous-échelles : le DAC, le DGI et la Liste de contrôle des antécédents de délinquance sexuelle (LCADS). Cette dernière échelle ne servant à évaluer qu'un sous-groupe particulier de délinquants, elle n'a pas été examinée dans la présente étude. Une évaluation sommaire du niveau de risque (faible, moyen ou élevé) est établie en fonction de certains de ces éléments et/ou de ces sous-échelles.

La présente étude avait pour but de déterminer si les évaluations sommaires globales effectuées au moyen de l'EFS étaient reliées au type de première mise en liberté et si l'évaluation sommaire globale de l'EFS et les résultats attribués aux différents éléments et aux sous-échelles sont reliés aux résultats dans la collectivité.

### Ce que nous avons fait

L'étude portait sur tous les délinquants placés sous responsabilité fédérale ayant obtenu leur première mise en liberté entre le 1<sup>er</sup> avril 2006 et le 31 mars 2008, qui furent évalués au moyen de l'EFS et pour lesquels on disposait de données de suivi suffisantes. Des analyses ont été menées pour l'ensemble de la population ainsi que selon le sexe et l'ascendance (autochtone ou non) des délinquants. Ces analyses visaient à déterminer s'il y avait un lien entre l'EFS et trois résultats dans la collectivité : les révocations sans infraction, les réincarcérations pour infraction (de quelque nature que ce soit) et les réincarcérations pour infraction avec violence.

### Pour de plus amples renseignements

Helmus, L. et Forrester, T. K. (2014). *Évaluation des facteurs statiques (EFS) au cours du processus d'évaluation initiale des délinquants : lien avec les décisions de mise en liberté et les résultats dans la collectivité* (rapport de recherche R-339). Ottawa, Ontario : Service correctionnel du Canada.

Pour obtenir le rapport complet en version PDF, veuillez en faire la demande à la [Direction de la recherche](#) ou par téléphone au (613) 995-3975.

Vous pouvez également visiter le site internet pour une liste complète des publications de recherche.